

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE

AVIS n°2013-11

Date : 27/03/2013

Mise en place de l'inventaire ZNIEFF marines

Vote : unanimité

Le Parc Naturel Marin de Mayotte (PNMM) présente les études antérieures dont celle de 2011 menée par PARETO et pour laquelle le CSPN a demandé des compléments.

Fin 2012, la DEAL a confié la mise en œuvre de l'inventaire ZNIEFF marines au PNMM. Le PNMM présente le projet de cahier des charges de l'inventaire.

Plusieurs questions sont posées au CSPN sur :

- le choix des espèces étudiées : proposition de reprendre les 7 groupes de 2010 (coraux scléactiniaires, poissons, mollusques (dont les nudibranches), hydraires et algues, tortues et mammifères marins), et de les compléter par les phanérogames, crustacés décapodes et holothuries.
- le choix des sites étudiés : analyse critique des 15 sites pressentis en 2010 à la lumière des nouvelles connaissances écologiques, et des plans de gestion existants (PADD, projet de SAR, plan de gestion du Parc naturel marin de Mayotte). Faut-il prévoir des inventaires complémentaires ?

Avis n°2013-11 :

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable pour la mise en œuvre des inventaires ZNIEFF marines en considérant comme optionnels les oiseaux marins, ainsi que les sites de l'îlot M'Bouzi et de la passe en S.

Il recommande également de suspendre des inventaires les crustacés décapodes (groupe non déterminant) et de les remplacer par les coraux mous.

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam